



Formulaire de soumission des prix du fournisseur de services

Plate-forme bLink

Table des matières

1.	Généralités	3
1.1	Définitions	3
1.2	Validité de la liste de prix	3
1.3	Monnaie.....	3
1.4	Facturation et paiement.....	3
2.	Renseignements d'ordre général	4
2.1	Renseignements sur le fournisseur de services	4
2.2	Renseignements sur le compte.....	4
2.3	Renseignements sur la TVA pour les fournisseurs de services	4
2.4	Validité des prix des fournisseurs de services	4
3.	Tarification du fournisseur de services	5
3.1	Frais forfaitaires du fournisseur de services par utilisateur de services.....	5
3.2	Frais du fournisseur de services pour l'enregistrement d'un client	5
3.3	Frais du fournisseur de services pour les appels API	6
4.	Délais.....	8
4.1	Liste de prix généralement valable des fournisseurs de services	8
4.2	Conditions spéciales	8
5.	Signature juridiquement valable	9

1. Généralités

1.1 Définitions

API	Une API fournit un service technique permettant l'échange de certaines informations entre le fournisseur de services et l'utilisateur de services.
Application	Cas d'utilisation dans lequel un échange de données peut être réalisé entre l'utilisateur de services et le fournisseur de services au moyen de la plate-forme bLink et cet échange est défini par SIX dans des spécifications d'application correspondantes.
Utilisateur de services	Se procure des applications auprès du fournisseur de services via la plate-forme bLink.
Fournisseur de services	Met des données à la disposition de l'utilisateur de services via la plate-forme bLink dans le cadre d'une application.
Participant	Utilisateur de services et fournisseur de services ayant signé le contrat de participation.
Contrat de participation	En cas de décision d'admission positive à la plate-forme bLink et à au moins une des applications souhaitées, le contrat de participation est conclu par suite de la signature valable des conditions de participation.

1.2 Validité de la liste de prix

Les prix soumis entrent en vigueur selon le processus défini par SIX.

Les prix soumis remplacent toutes les versions précédentes.

1.3 Monnaie

Tous les montants indiqués s'entendent en francs suisses (CHF).

Les indications contenues dans la liste de prix s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée, retenue fiscale à la source et taxes similaires. Tous les impôts et taxes sont à la charge du partenaire contractuel.

Les prix du fournisseur de services doivent toujours être supérieurs ou égaux à 0,- CHF.

1.4 Facturation et paiement

Les participants reçoivent chaque mois une facture totale en CHF de SIX BBS SA («SIX») pour les services qu'ils ont utilisés conformément au processus défini par SIX. Le paiement s'effectue par recouvrement direct.

Les crédits sont effectués sur un compte spécifié par le fournisseur de services.

2. Renseignements d'ordre général

2.1 Renseignements sur le fournisseur de services

Société: _____

Rue: _____

CP Localité: _____

2.2 Renseignements sur le compte

Les recettes/crédits provenant des frais de service doivent être transférés sur le compte suivant:

IBAN: _____

Au nom de: _____

2.3 Renseignements sur la TVA pour les fournisseurs de services

N° de TVA: _____

2.4 Validité des prix des fournisseurs de services

Les prix des fournisseurs de services énumérés ci-dessous s'appliquent à tous les utilisateurs de services. La liste de prix des fournisseurs de services généralement applicables est publiée par SIX.

Si des conditions spéciales sont accordées à des utilisateurs de services distincts, le présent formulaire doit être rempli en plus de la liste de prix générale du fournisseur de services, en indiquant les utilisateurs de services auxquels s'appliquent les conditions spéciales.

Si des conditions spéciales différentes sont accordées à des utilisateurs de services distincts, le présent formulaire doit être rempli pour chaque utilisateur de services individuellement. Si les mêmes conditions spéciales sont accordées à plusieurs utilisateurs de services, elles peuvent être saisies dans le même formulaire.

Utilisateur de services: _____

Utilisateur de services: _____

Le fournisseur de services donne des instructions à SIX conformément à la procédure définie par SIX dans le contrat de participation, en tenant compte des délais pertinents. Si les délais indiqués ne sont pas respectés, le présent formulaire doit être soumis à nouveau.

Les prix indiqués ci-dessous sont valables à partir du:

Date: _____

3. Tarification du fournisseur de services

La tarification du fournisseur de services est communiquée à chaque utilisateur de services individuellement par contrepartie et, si le fournisseur de services applique des frais pour les appels API, en sus par application.

La part en pourcentage de SIX (rémunération) est communiquée à chaque fournisseur de services individuellement par application si le fournisseur de services applique des frais pour les appels API.

Si le fournisseur de services applique des frais pour les appels API, le fournisseur de services peut définir des prix échelonnés. Un maximum de cinq échelonnements est possible.

3.1 Frais forfaitaires du fournisseur de services par utilisateur de services

Le fournisseur de services a la possibilité de demander à l'utilisateur de services, pour chaque application, des frais mensuels forfaitaires pour la fourniture des services via bLink.

En tant qu'exploitant de la plate-forme, SIX prélève 20% des frais forfaitaires demandés par le fournisseur de services par utilisateur de services.

Article	Prix par mois
Services Account & Payment: frais forfaitaires du fournisseur de services	CHF
OpenWealth: frais forfaitaires du fournisseur de services	CHF

3.2 Frais du fournisseur de services pour l'enregistrement d'un client

Le fournisseur de services a la possibilité de demander des frais pour l'enregistrement client initial d'un client commun. Si l'enregistrement client est révoqué et qu'un nouvel enregistrement est nécessaire pour cette raison, les frais sont dus une nouvelle fois.

En tant qu'exploitant de la plate-forme, SIX prélève 20% des frais demandés par le fournisseur de services pour l'enregistrement du client.

Article	Prix par enregistrement client initial
Frais pour enregistrement client	CHF

3.3 Frais du fournisseur de services pour les appels API

Le fournisseur de services a la possibilité de demander à l'utilisateur de services, pour chaque application, des frais d'appel API pour la fourniture des services via bLink.

En tant qu'exploitant de la plate-forme, SIX prélève 20% des frais demandés par le fournisseur de services pour les appels API.

3.3.1 Services Account & Payment

3.3.1.1 Informations de compte

Aucune différenciation de prix n'est faite entre les différents formats (JSON et XML). Les appels suivants sont pris en considération pour le calcul des frais du fournisseur de services pour les appels API:

JSON: Liste des comptes autorisés

JSON: Informations sur un compte

JSON: Solde d'un compte

JSON: Liste des transactions d'un compte

ISO20022 XML: Liste des relevés bancaires existants

ISO20022 XML: Consultation d'un relevé bancaire

De	À	Prix par appel
		CHF

3.3.1.2 Livraison de paiements

Aucune différenciation de prix n'est faite entre les différents formats (JSON et XML). Les appels suivants sont pris en considération pour le calcul des frais du fournisseur de services pour les appels API:

JSON: Transmission des paiements

JSON: Consultation des paiements transmis

JSON: Consultation de l'état des paiements

ISO20022 XML: Transmission des paiements

ISO20022 XML: Consultation des paiements transmis

ISO20022 XML: Consultation de l'état des paiements

De	À	Prix par appel
		CHF

3.3.2 OpenWealth

3.3.2.1 OpenWealth API Customer Management (OW API CM)

Les appels suivants sont pris en considération pour le calcul des frais du fournisseur de services pour les appels API:

OpenWealth: Customer

OpenWealth: KYC

OpenWealth: Person

OpenWealth: Address

De	À	Prix par appel
		CHF

3.3.2.2 Open Wealth API Custody Service (OW API CS)

Les appels suivants sont pris en considération pour le calcul des frais du fournisseur de services pour les appels API:

OpenWealth: Positions

OpenWealth: Transactions

De	À	Prix par appel
		CHF

3.3.3 OpenWealth API Order Placement (OW API OP)

Les appels suivants sont pris en considération pour le calcul des frais du fournisseur de services pour les appels API:

OpenWealth: Order Status

OpenWealth: Order Placement

De	À	Prix par appel
		CHF

4. Délais

Le formulaire, dûment complété et signé, doit être renvoyé dans les délais suivants:

4.1 Liste de prix généralement valable des fournisseurs de services

Prix valables à partir du:	Date limite de soumission jusqu'au:
01.01.2022	30.09.2021
01.07.2022	31.03.2022
01.01.2023	30.09.2022
01.07.2023	31.03.2023

4.2 Conditions spéciales

Le fournisseur de services doit fournir les conditions spéciales convenues bilatéralement avec un utilisateur de services avant la fin d'un mois civil afin qu'elles deviennent valables au début du deuxième mois suivant. Si le fournisseur de services soumet par exemple les conditions spéciales bilatérales d'ici le 31.03.2022, elles seront valables à compter du 01.05.2022.

5. Signature juridiquement valable

Le participant confirme par une signature juridiquement valable l'exactitude et l'exhaustivité des indications fournies dans le présent document.

Les signatures électroniques insérées par DocuSign sont équivalentes à la forme écrite et sont considérées comme formellement valides.

Pour le/la participant/e:

Lieu, date: _____

Nom

Nom

Fonction

Fonction

Signature

Signature

Coordonnées

Adresse postale

SIX BBS SA
Hardturmstrasse 201
8005 Zürich

Demandes d'assistance / Envoi du formulaire par e-mail (alternativement à l'envoi postal)

E-mail Product Management bLink: bLink@six-group.com